

COMITÉ SYNDICAL
Séance du mardi 18 juin 2019

Délibération 2019_06_15

Objet: Validation de la convention ASTER 2019-2021

Le dix-huit juin deux mille dix-neuf, à quatorze heures, Salle Gonzague de La Brosse à Sainte-Pazanne, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du sept juin deux mille neuf, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Monsieur Christian COUTURIER, Madame Chantal BRIÈRE, Madame Anne LERAY, Monsieur François CHÉNEAU, Monsieur René LE YOUDEC, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Louis-Marie ORDUREAU, Monsieur Jean-Yves HENRY.

Avaient donné pouvoir

Monsieur Michel BELOUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Claude CAUDAL, Madame Claire TRAMIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Nicolas MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Christophe DOUGÉ ayant donné pouvoir à Monsieur François CHÉNEAU, Monsieur Freddy HERVOCHON ayant donné pouvoir à Monsieur Louis-Marie ORDUREAU, Monsieur Jean TEURNIER ayant donné pouvoir à Madame Anne LERAY.

Nombre de votants: 14 (8 + 6 pouvoirs)

Secrétaire de séance: Madame Anne LERAY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau conventionne avec les structures porteuses de mission ASTER pour la période 2019-2021. Cette convention fixe les objectifs du partenariat et le cadre d'intervention, les engagements des signataires et la gouvernance.

***Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité***

✓ **ADOpte** la convention ASTER 2019-2021 telle que présentée.

Fait à Sainte-Pazanne, le 18 juin 2019


Christian Couturier
Président du SYLOA